



GRISÉ, Yolande, *Le suicide dans la Rome antique*

Henri-Marie Guindon

Volume 43, numéro 3, octobre 1987

Statut épistémologique des sciences pastorales

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/400353ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/400353ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Faculté de philosophie, Université Laval

ISSN

0023-9054 (imprimé)

1703-8804 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Guindon, H.-M. (1987). Compte rendu de [GRISÉ, Yolande, *Le suicide dans la Rome antique*]. *Laval théologique et philosophique*, 43(3), 429–431.
<https://doi.org/10.7202/400353ar>

Le chapitre trois expose sommairement la philosophie politique de saint Augustin, présentée comme une tentative de réconciliation entre la philosophie politique classique platonicienne et le christianisme. Le chapitre quatre élabore sur les gardiens de la *République* de Platon et leur version chrétienne, en rapport surtout au monachisme.

Au chapitre cinq, l'A. suggère que la question de l'enfer et de la damnation ultime occupe une place légitime dans la philosophie politique, pour autant que cette question est reliée à celle de la pire forme de gouvernement. Le chapitre six porte sur l'éradication scientifique du mal, tentative d'enlever le mal dans la société plutôt par des réformes sociales que par la purification des volontés individuelles, dans un monde où de fait le mal ne pourra jamais être totalement enlevé.

Le chapitre sept traite des limites de la loi, pour autant que la loi et la politique ne peuvent à elles seules satisfaire les désirs ultimes de l'homme et que sa destinée finale n'est pas le produit de l'action politique. Le chapitre huit examine comment, en gros, s'est posée à travers les âges la question de la meilleure forme de gouvernement, remontant, à partir de notre époque où « meilleure » équivaut à « démocratie constitutionnelle », jusqu'aux spéculations de Platon et d'Aristote, en passant par le moyen-âge et les réflexions chrétiennes sur le sujet. Le chapitre neuf porte sur la guerre et le pire régime (la tyrannie) en philosophie politique et invite, pour sortir des impasses où nous abandonnent les modernes qui ont tourné la philosophie politique à l'envers, à étudier les théoriciens classiques et médiévaux et à considérer dans le cadre de leur pensée civilisatrice ce problème de la guerre et du pire régime. Dans ce cadre, embrasser le pire régime pour rester en vie, pour éviter la guerre, c'est nier à la fois la philosophie et la possibilité de penser à quoi que ce soit de plus élevé que le fait de rester en vie.

Le chapitre dix, *La condition du ciel*, sous-titré *Une réflexion thomiste sur la politique et le nombre complet des humains*, montre que les idées se rapportant à l'état ultime de l'homme dans son bonheur final, tel que décrit par le christianisme, reviennent dans une version singulière comme un projet à être réalisé en réformant l'homme dans ce monde, grâce à la technologie génétique et à une planification rationnelle complète.

Le chapitre onze examine la réalité de la société selon saint Thomas : non pas une réalité substantielle, mais une relation réelle ; non pas un système

au-dessus des personnes qui le composent, mais une réalité fondée dans la primauté de la personne. Au chapitre douze, la disparition de la miséricorde (mercy) en philosophie politique apparaît comme une clé de la compréhension de la théorie politique moderne : cette réalité théologique et ses effets sur la réalité politique sont remplacés par un effort d'auto-salut sous le contrôle et la mouvance de l'intelligence humaine. Enfin, dans le treizième et dernier chapitre, *Théorie politique et théologie politique*, Schall conclut que la contemplation, fin de la politique, demeure le lien essentiel entre la théorie politique et la théologie politique : l'homme est à la fois présent dans le monde comme animal politique et dans l'univers comme être doué de la vie intime de Dieu comme de son ultime bonheur, de telle sorte que l'action demeurera toujours subordonnée à la prière et à la contemplation qu'ultimement elle vise.

Tous ces chapitres sont en fait des articles précédemment publiés séparément dans diverses revues. En conséquence, le livre qui les rassemble, sous un titre d'ailleurs un peu étonnant, n'a pas un caractère d'unité comparable à celui d'un livre qui aurait été rédigé d'une seule pièce. Les divers thèmes abordés sont tout de même apparentés et quelques idées-maîtresses intéressantes s'en dégagent. Pourtant, dans certains chapitres, l'ordre dans le développement des idées laisse un peu à désirer. On se meut presque toujours à la frontière entre la philosophie politique et la théologie, avec des références constantes à l'histoire des idées, un peu à la manière de Leo Strauss, qu'il cite d'ailleurs souvent. S'il n'est pas toujours d'une égale profondeur, il reste que Schall est suffisamment informé des enseignements des grands maîtres de la philosophie classique (Platon et Aristote) et médiévale (saint Augustin et surtout saint Thomas) pour s'en inspirer tout en tenant compte des réalités contemporaines.

Louis BRUNET

Yolande GRISÉ, *Le suicide dans la Rome antique*, Bellarmin, Montréal — Les Belles Lettres, Paris, 1982, 15 × 23 cm. 325 pages.

La montée numérique des suicides, plus accentuée ici que là, mais universelle, donne l'impression d'un sinistre concours. Aux États-Unis on note, chez les jeunes, une augmentation de 41 %, depuis 10 ans. En 1983 seulement, 6 000 jeunes se sont donné la mort et l'on enregistra 400 000 tentatives avortées, si bien que le Président de la Commission

nationale sur le suicide des jeunes estime qu'on peut parler de crise. Au Québec, le nombre « officiel » est encore supérieur, en comparaison de la population : 1 080 suicides, en 1983, soit une moyenne de trois par jour, chiffre qui pourrait être de 10 à 15 % supérieur, compte tenu de ceux qui restent équivoques ou sont cachés pour percevoir les assurances ou éviter la réprobation sociale.

Malgré son recul historique, la présente étude revêt donc un caractère tragique d'actualité. Elle peut intéresser tous ceux qui se penchent, sans solution, sur la crise actuelle. L'Auteure a orienté sa recherche du côté de l'antiquité romaine. Elle l'a fait avec une telle maîtrise que Pierre Grimal, membre de l'Institut, qualifie son travail de « somme » (p. 7). Latiniste, elle peut entrer, par toutes les nuances du vocabulaire (pp. 24-28), dans l'âme romaine qui s'y exprime, en attendant de dresser dans sept pages en annexe, avec référence pour chacune, 250 formules latines pour parler du suicide, mot que la langue latine antique ignore comme tel : *suicidium*, alors qu'elle en a pour tout autre meurtre : *homicidium, parricidium, matricidium, fratricidium, infanticidium*. On dira plutôt : « *Mortem (letu, necem) sibi consciscere, mors voluntaria, se ipse occidere, interficere, manus sibi inferre, sua manu vim vitae suae inferre, vitam finire, mortem festinare.* »

C'est ainsi que s'il n'existe pas, à Rome, de terme propre pour désigner le suicide, la notion s'en résoud en une multitude d'aspects dont chacun a sa nuance. Certaines expressions sont des euphémismes pour en écarter le côté effrayant et respecter le défunt chez qui on reconnaît souvent un acte de courage. Le problème du suicide est envisagé par l'Auteure comme il a été vécu, senti et jugé par la Rome antique. Ces données historiques sont inséparables du milieu social, religieux et légal de l'époque. Autant de points de vue subséquentement étudiés. Une première partie de l'ouvrage constate le fait : description du suicide selon sa fréquence, les différents types et les modes de suicide. C'est ainsi que l'Auteure dresse une longue liste d'une vingtaine de pages (pp. 34-53) des suicides suivant les époques à partir de la royauté (753-509 av. J.C.) avec date, nom du personnage, motif, moyen et référence aux sources. Une deuxième partie en étudie les conséquences religieuses, soit concernant la sépulture, soit quant au sort réservé dans l'au-delà. Quand la mort arrivait à son terme naturel, l'âme se détachait sans effort, mais quand elle arrivait avant terme, elle subissait comme un

contre-coup qui la troublait et devait attendre d'avoir terminé un temps d'expiation purificatrice mais sans aucune connotation morale et plutôt philosophique au sens où l'âme, séparée prématurément, gardait comme une parcelle de matière qui la souillait.

C'est plutôt dans la troisième partie de son travail qu'est donnée toute la doctrine touchant le suicide, en traitant de l'éthique romaine face au suicide. Jusqu'ici, aucune évaluation morale n'en avait été avancée. Après avoir passé en revue l'apport de divers systèmes qui ont fondé cette morale : pythagorisme, platonisme, aristotélisme, épicurisme, cynisme, stoïcisme, probabilisme, l'Auteure déclare que « la valeur que les Romains accordaient à l'existence en tant que telle ne pouvait guère s'opposer au suicide par l'argument du respect de la vie... La vie humaine n'avait pas chez eux tout le prix que notre morale s'efforce de lui donner... Le respect de la vie pour la vie ne faisait pas partie de l'arsenal des valeurs antiques » (p. 185). À preuve, la législation romaine permettait la suppression des enfants difformes, des avortons monstrueux. C'était le droit du *paterfamilias* de détruire ou d'exposer les enfants nouveau-nés qui lui déplaisaient, même s'il lui fallait se justifier. Les enfants abandonnés faisaient même parfois les frais de sacrifices humains, pratique qui ne fut supprimée qu'environ un siècle avant Jésus-Christ. À cela s'ajoutait la guerre et ses cruautés qui, avec les jeux du cirque, témoignait encore du mépris de la vie.

On s'intéressait peu au sort des défunts. Le Romain ne croyait pas à l'immortalité de l'âme. Un adage d'un laconisme tout romain disait : *Non fui, fui, non sum* : je n'étais pas, j'ai existé, je ne suis plus. Ce que l'on voulait perpétuer dans la mort, c'était la gloire du disparu. La « *pompa funebris* » où les disparus de l'aristocratie figuraient avec leurs insignes et un masque leur ressemblant, n'avait pas précisément pour but d'honorer des morts dont le sort posthume n'intéressait plus personne, mais à rendre plus manifeste la gloire de sa famille qui lui survivait.

Même un siècle avant J.C., quand Cicéron admet que le devoir de conservation de son être incombe à l'homme, l'aspect moral n'entre pas en ligne de compte. C'est plutôt un instinct commun à tous les animaux, car la conservation de la vie, comme son contraire, le suicide, ne sont ni bon ni mauvais en soi. Le suicide peut être justifié par les circonstances : souffrance physique, vieillesse, contraintes morales ou sociales, indigence, exil,

tortures, devoir civique. En ce dernier cas, le suicide peut même revêtir une beauté, une dignité particulière. Dans le cas de la mort de Caton, au nom de la liberté, Cicéron fait plutôt l'apologie de la liberté que du suicide lui-même.

On peut même dire que loin de réprover le suicide, Rome l'a comme institutionnalisé sous l'élégante formule : *liberum mortis arbitrium*, évacuant ainsi toute idée de meurtre ou d'un acte immoral.

Malgré toute la condescendance possible pour les civils, le suicide était vigoureusement réprimé chez les militaires où en raison de leur allégeance à l'État, il était considéré comme une désertion et une trahison et passible de mort (p. 271). La quatrième partie de l'ouvrage traite de cet aspect comme d'autres du suicide face au Droit romain.

Sous l'influence du stoïcisme, le suicide en était venu à jouir de la faveur des gens cultivés. « De toléré qu'il était, le suicide devint une valeur morale sous le triple aspect d'un devoir, de l'accomplissement de la qualité de personne qui fonde la dignité humaine, et d'une conquête de la liberté dans sa plus haute expression » (p. 285).

Mais la doctrine platonicienne, accentuée par celle de Plotin, hostile au suicide; plus tard, celle de Porphyre, disciple de Plotin qui, après un essai raté de suicide, en était devenu un vigoureux adversaire; la pensée chrétienne surtout qui, chez les premiers Pères, l'admettait pour sauver l'honneur de la vertu, acheminèrent vers une prohibition explicite du suicide. Au IV^e siècle, saint Augustin fixait définitivement, dans ses *Confessions*, la pensée de l'Église en cette matière.

Henri-M. GUINDON, S.M.M.